PROCHAIN CONCERT

SAMEDI 13 SEPTEMBRE

Le TRIO VOCAL CADENZA

Promenade musicale à travers les siècles...
C'est le programme alléchant qui nous est proposé par le trio Cadenza : Irina KARPOWITZ (Soprano), Bruno PICAUDE (Haute-Contre) et Jean-François LAPICQUE (Baryton), accompagnés au piano par Michel OREGGIA.
Cet ensemble de chant classique nous a donné, lors de la fête de la musique, le 21 juin dernier, un aperçu de son talent et c'est donc avec un grand plaisir que nous l'accueillerons ce samedi 13 Septembre, à 20 H 30, Salle Polyvalente.

UN PEU D'HISTOIRE...

Délibération du Conseil Municipal de Ste-Anastasie
1er Juillet 1901

Monsieur le Maire prenant la parole dit : Vous savez tous que les faibles ressources de la Commune ne nous permettent pas de faire face aux dépenses indispensables inscrites aux différents articles du budget et ce n'est que par de nombreux centimes que nous pouvons établir la balance des recettes et dépenses.
A ce sujet il est de mon devoir de vous rapporter les propos qui me sont tenus journellement par la majorité des propriétaires et électeurs.
lorsqu'une question d'intérêt local s'engage entre eux et moi, ils ne manquent jamais de me dire : « Vous dites toujours qu'il n'y a pas de fonds à la Commune ! Eh bien que faites-vous du Garde Champêtre ? Supprimez cette fonction qui est inutile et vous économiserez 200 francs ».
J'ai longuement étudié cette question et finalement, me suis rangé du côté des réclamants, comprenant comme eux qu'un garde-champêtre n'est pas nécessaire dans notre Commune.
Je vous invite à délibérer et à demander à Monsieur le Préfet de vouloir bien supprimer le garde-champêtre de notre Commune.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité délibère, qu'il plaise à Monsieur le Préfet de vouloir bien supprimer les fonctions de Garde dans la Commune de Ste-Anastasie.

NOTA : A noter que peu de temps après, le même Conseil Municipal délibérait pour recréer un poste de garde.

PETITE ANNONCE

Assistante Maternelle Agréée, cherche enfant à garder à la journée.
S'adresser au 04.94.72.20.92

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

• **NAISSANCES :**
Bienvenue à Enzo et Lucas PIETROSEMOLI, jumeaux nés le 1er Juillet.
Nos félicitations à Jean-Claude, notre Garde Municipal et à son épouse Florence.
La relève verbalisatrice est cette fois « doublement » assurée.

• **MARIAGES :**
Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :
- M. Olivier CRESPY et Mme Laure AICARDI, célébré le 28 Juin ;
- M. Michel FAGARD et M. Marie-Paule COIS, célébré le 12 Juillet ;
- M. Denis WANG et Mme Christine PRAILLET, célébré le 25 Juillet ;
- ainsi que celui de M. Serge EMONT et M. Antoinette MILITELLO, célébré le 16 Août.
Nous présentons tous nos voeux de bonheur aux nouveaux époux.

• **DECES :**
Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Maurice TOURREL, survenu le 26 Juillet dernier. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

SAINTE-ANASTASIE

Un centre aéré pour la tête et les jambes !

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET-AOUT 1997
N°92

LE MOT DU MAIRE

Trouver demain un Président d'Association ne sera plus chose aisée.
La dernière cible de notre administration parfois surabondante a été notre Président du Canal d'Arrosage, Monsieur Casimir Raynouard, récemment verbalisé « 3 fois » en quelques secondes pour ne pas avoir obtempéré avec assez d'obséquiosité aux injonctions d'un fonctionnaire particulièrement zélé.
Cet homme redoutable, qui compte méthodiquement les truites d'élevage et mesure régulièrement au litre près, le débit de l'Issole afin de constater doctement, aux frais des contribuables, qu'en été le débit de la rivière tend à baisser et que la température de l'eau tend à monter, n'est pas là pour discuter avec de simples agriculteurs, il verbalise.
Tout autre aurait aussi bien pu être épinglé par cette impitoyable activité dont la grandeur n'échappera à personne. En un mot, les agriculteurs doivent cesser d'arroser par temps sec (C.Q.F.D.).
Le plus fort de l'affaire est que ce sont le plus souvent quelques pêcheurs, n'ayant au demeurant, aucun droit d'accès aux propriétés bordant l'Issole, qui manifestent avec véhémence leur prétention à régenter un droit qu'ils ne détiennent d'aucune manière.
Mettons-les donc au défi de signer la moindre convention, tant avec la Commune qu'avec les propriétaires privés, ou bien alors, de se faire à l'idée de la création d'une nouvelle société de pêche véritablement respectueuse de l'environnement, du droit de propriété, de l'agriculture et de la pêche.
Car, s'il est bien entendu que la police et le partage de l'eau s'inscriront inéluctablement dans la perspective NATURA 2000, il n'en est pas moins vrai que, même au nom de la pêche à la ligne, il n'est pas possible d'être laxiste pour les uns et impitoyable pour les autres. Il faut cependant être prudent, car il y a un an à peine, devant une telle proposition, somme toute raisonnable, on m'avait menacé, en termes à peine voilés, de vider quelques bouteilles d'eau de javel dans la rivière.
Quand on aime, on ne donne pas forcément dans la dentelle !

Jean-Pierre MORIN

INFORMATIONS UTILES

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au **04.94.69.64.40.**
En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale :

☎ **04.94.72.27.82.**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Véronique MARIN, Assistante Sociale, tiendra sa permanence en Mairie le Vendredi 5 SEPTEMBRE 1997 de 10 Heures à 12 Heures.

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

La prochaine permanence aura lieu le Vendredi 5 SEPTEMBRE en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 4 Septembre 1997 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 24 Août	Dr CORBIER	04.94.72.25.69
Le 31 Août	Dr HYBRAM	04.94.28.33.17
Le 07 Sept.	Dr ASPE	04.94.48.85.20
Le 14 Sept.	Dr FAURE	04.94.78.33.81
Le 21 Sept.	Dr CHRESTIAN	04.94.69.78.75
Le 28 Sept.	Dr BARIBAUD	04.94.69.72.83

PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 23/08, 19 H au samedi 30/08, 09 H :
-appel préalable au 04.94.86.90.70 (Phcie de LA ROQUEBRUSSANNE) ou le 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre pharmacie.
Du samedi 30/08, 19 H au samedi 13/09, 09 H :
-appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).
Du samedi 13/09, 19 H au samedi 20/09, 09 H :
-appel préalable au 04.94.33.98.23 (Phcie de MEOUNES) ou au 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre pharmacie.
Du samedi 20/09, 19 H au samedi 18/10, 09 H :
-appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).
Du Lundi au Vendredi -8H à 12H- -13H30 à 16H-
Samedi et Dimanche -8H à 12H-
Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui ne peut trouver place dans une malle de voiture.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES
Prochains ramassages des « monstres » :
- le LUNDI 25 AOUT 1997
- le LUNDI 29 SEPTEMBRE 1997
  (*se faire inscrire en Mairie au préalable).*

CAMIONS VENTE

Date prévue pour le prochain passage des camions vente au parking des Ferrages :
MERCREDI 10 SEPTEMBRE
- LES COUTELIERS DE THIERS de 15H30 à 18H30
- DG-OUTILS.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.
puis numéro donné par le répondeur

ERRATUM

Dans notre dernier bulletin municipal du mois de Juin, une erreur s'est glissée dans les horaires des autocars desservant Ste-Anastasie.
Ligne CARNOULES - STE-ANASTASIE - BRIGNOLES Troisième ligne du Lundi au Vendredi au lieu de pendant les vacances scolaires il faut lire : en période scolaire.

ECOLE MATERNELLE

La rentrée scolaire aura lieu le Jeudi 4 Septembre pour tous les enfants. Ceux-ci seront accueillis cette année par Mme Isabelle FABRE, Adjointe Maternelle et M. Patrick DATH Directeur de l'école. Nous espérons fort pouvoir accueillir tous les enfants nés en 94. Toutefois des inscriptions nouvelles peuvent encore se faire d'ici la rentrée. C'est pourquoi la liste définitive des enfants inscrits ne pourra être affichée que la veille de la rentrée, le Mercredi 3 Septembre.
En outre M. Dath se tiendra à la disposition des parents qui le souhaitent les Lundi 1, Mardi 2 et Mercredi 3 Septembre, de 9 H à 12 H à l'école maternelle.

Le Directeur

ECOLE PRIMAIRE

M. VERGNAUD, Directeur de l'école primaire, tiendra une permanence les Mardi 3 et Mercredi 4 Septembre de 9 H. à 12 H. pour les nouvelles inscriptions.
Veuillez vous munir :
- d'un certificat de radiation ;
- d'un certificat d'inscription scolaire (à demander en Mairie) ;
- du carnet de vaccination.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les inscriptions au restaurant scolaire de la Commune sont prises en Mairie.
Prix du repas : 14,60 F.
NB : Toute demande d'inscription aux repas scolaires devra être faite au plus tard, la veille avant 9 H.
Pour tout renseignement :
Mairie 04.94.69.64.44.

CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Les cartes de transports scolaires pour les collèges et lycées de Garéoult et Brignoles sont disponibles en Mairie.
Tarif pour l'année scolaire 1997/1998 : 500 F. - Se munir de deux photos d'identité.

COLLEGE GUY DE MAUPASSANT DE GAREOULT

La rentrée scolaire s'effectuera de la manière suivante :

JEUDI 4 SEPTEMBRE
- 8 H rentrée pour les 6ème (horaire habituel de ramassage scolaire) ;
- 14 H rentrée pour les 5ème (départ 13 H 30 de Ste-Anastasie) puis retour des 6ème par ce même véhicule.
- 17 H retour des 5ème (horaire habituel).

VENDREDI 5 SEPTEMBRE
- 8 H rentrée pour les 4ème (horaire habituel de ramassage scolaire) ;
- 14 H rentrée pour les 3ème (départ 13 H 30 de Ste-Anastasie) puis retour des 4ème par ce même véhicule.
- 17 H retour des 3ème (horaire habituel).

RENTREE GENERALE POUR TOUS LES ELEVES LE LUNDI 8 SEPTEMBRE.

BREF HISTORIQUE DE LA CAVE COOPERATIVE

Créée en 1924, la Cave de Ste-Anastasie n'est pas encore centenaire mais elle est cependant une des plus anciennes du Var. L'Assemblée constitutive eut lieu le 20 Octobre 1924, sous la Présidence du fondateur, Monsieur Albert GARNIER ; elle réunissait 70 adhérents titulaires d'environ 600 parts.
L'idée était de mettre en commun les moyens de vinification pour en diminuer le coût, par rapport à la vinification en caves particulières pratiquée jusqu'alors. La mise en place du nouveau système collectif rompant avec l'individualisme solidement ancré dans les esprits, demanda un long délai.
Seize présidents se sont succédés à la tête de la Coopérative depuis 1924, avec des durées très variables de fonction, allant de quelques mois à plusieurs années, 4 à 5 ans en moyenne.
L'un des présidents ayant fortement influé sur les destinées de la Cave est Monsieur Paul VENTRE, père de notre actuel Président. Cofondateur du groupement de commercialisation COVIVAR (devenu par la suite UVIVAR), il y fit adhérer notre Cave en 1972, mettant fin aux systèmes précédents, fort complexes et pas satisfaisants : « ventes individuelles » pendant longtemps, puis « ventes par une Commission ».
La cuverie ne comportait à l'origine qu'un volume de 7.500 hectolitres, permettant environ 5.000 hl de récolte. A partir de 1950, devant l'augmentation des récoltes, plusieurs agrandissements successifs ont été apportés à la Cave. Le volume total cuverie était porté à fin 1971 à 14.000 hl environ., permettant 10.000 hl de récolte. De fait, les récoltes 70 à 75 ont dépassé 7.500 hl, la récolte 73 atteignant 10.000 hl.
Depuis 1975, les récoltes ont baissé sensiblement, les arrachages et abandons de vignobles n'étant que partiellement compensés par les plantations nouvelles.

Actuellement, les récoltes sont de 4 à 5.000 hl, la cuverie utilisée étant de 6.000 à 7.500 hl. Le nombre d'adhérents est de 35 pour 700 parts et la surface exploitée est de 80 hectares environ.
Le volume des récoltes a diminué, mais en revanche, la qualité a nettement progressé. Autrefois la Cave ne produisait que des V.C.C. (Vins de Consommation Courante). Nous élaborons maintenant des produits de haute qualité (Vins de Pays, AOC/Côteaux Varois). Ces résultats sont obtenus grâce aux nouveaux cépages mis en oeuvre ; syrah, grenache, cabernet etc..., aux méthodes modernes de vinification : levures, enzymes, fermentation sous température controlée etc..., sans oublier les efforts des viticulteurs et du Caviste.
C'est sans aucun doute dans cette voie qu'il nous faut poursuivre.

M. Jean NADAL

UN INSTITUT DE BEAUTE A STE-ANASTASIE

Rue des Acacias ou Rue Victor Hugo (juste au-dessus de l'église) Madame Marlène MILANESE vient d'ouvrir un institut de beauté « POTINS DE FEMMES » où tous les soins destinés à nous plaire sont d'ores et déjà dispensés.
Le Mercredi 9 Juillet en présence d'amis et d'élus, le salon était inauguré et arrosé comme il se doit.
Souhaitons à « Potins de Femmes » et à Marlène toute la réussite qu'ils méritent.

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 1997

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.
PRÉSENTS : MMES LAURENT, BOCQUET, MM. LALANDEC, BROSSAUD, RAYNAUD, FADDA, TOSELLO, CORBIER, REMY, ISTRIA, ABELLO, CUENOT, JURAVER.
ABSENTS : Néant.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 30 avril 1997 n° 26/97 le Conseil Municipal avait décidé le transfert suivant au Budget Eau et Assainissement :
- 15 303,49 F au Budget Assainissement Compte 2761
- 9 734,57 F au Budget Eau Compte 2761

Il est donc nécessaire, pour équilibrer le budget eau et assainissement, de prévoir en investissement au compte 003 Dépenses imprévues (investissement) :
- 15 303,49 F au budget Assainissement
  9 734,57 F au budget Eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide donc à l'unanimité, pour l'équilibre budgétaire, d'accepter cette décision modificative.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour l'aider à financer l'équipement en mobilier scolaire de l'école primaire. Il présente donc le devis estimatif de la CAMIF qui s'élève à la somme de 132 711,44 F.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :
Montant H.T.....132 711 F
Subvention espérée 70% 92 897 F
Autofinancement.....39 814 F

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 39 814 F

BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DE RESULTAT 1996

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 1996 au Budget communal est de 1 439 782,65 F.
Il convient d'affecter une partie de cet excédent 1996, soit 1 046 049,70 F, au financement des dépenses d'investissement, compte 001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE du budget communal 1997.
Le reste est repris en section de fonctionnement du budget 1997 soit 393732,95 F compte 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS D'INCENDIE.

La Commune de Ste-Anastasie a entrepris depuis plusieurs années un programme de défense de la forêt contre les incendies. Afin de faciliter la lutte contre les feux de forêt et notamment leur propagation d'origine péri-urbaine, la Commune souhaiterait, avec l'aide du Conseil Général, poursuivre cet effort. Pour 1997, un programme d'installation de 5 bornes d'incendie est envisagé.
La Commune sollicite, pour ce faire, l'aide du Conseil Général pour cette opération d'initiative départementale.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget supplémentaire de la Commune pour 1997.
- Dépenses de Fonctionnement ..... 670 344 F
- Recettes de Fonctionnement ..... 670 344 F
- Dépenses d'Investissement..... 1 108 158 F
- Recettes d'Investissement ..... 1.108 158 F

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Supplémentaire 1997.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE DU VILLAGE

Afin de restaurer l'église du village, victime de multiples dégradations dont notamment une humidité mettant en péril la structure de l'ouvrage, le Conseil Municipal, soucieux d'aborder une première phase de travaux, sollicite à l'unanimité du Conseil Général une subvention correspondant à 70 % du montant H.T. des travaux de réalisation de cette première tranche.
Monsieur le Maire présente le devis estimatif qui s'élève à la somme de 43 971 F H.T. de la société DELESTRE INDUSTRIE à la SEGUINIERE.

Le plan de financement est le suivant :

Montant du projet	43 971 F
Subvention espérée	30 000 F
Autofinancement	13 571 F

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR AU TITRE DU PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE.

Afin de permettre à la Commune de Ste Anastasie, de poursuivre la coordination et les liaisons de son réseau routier communal avec le réseau départemental, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Général du Var, l'octroi d'une subvention correspondant à 70% du montant H.T. des travaux, nécessaire au financement du programme des travaux 97, défini comme suit :
- Réfection de 1000m de voirie bétonnée : chemin du Gaou de Vie, chemin de la Bassaque, chemin de l'Ubac, chemin des Fabres, chemin des Bréguières et chemin du Jas.

Monsieur le Maire présente le devis estimatif de la société SBBA à Brignoles, d'un montant de 198 140 Frs H.T.
Le plan de financement se présente de la façon suivante :

- Montant du projet	198 140 F.
- Subvention espérée	138 000 F.
- Autofinancement	60 140 F.

Le Maire s'engage par ailleurs à respecter les règles administratives en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général l'octroi d'une subvention au titre du programme voirie communale d'un montant de 138 000 F..

DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE A STE-ANASTASIE.

1ère Opération - 2ème Tranche
Le Maire rappelle, que par délibération en date du 28 Juin 1996 n°32/96, le Conseil Municipal a pris la décision de construire une école primaire au Quartier les Horts à Ste-Anastasie.
Pour réaliser la première opération de la 2ème tranche de ce programme, la Commune sollicite l'octroi d'une subvention sur programme et d'une subvention exceptionnelle correspondant aux travaux suivants :

Gros Oeuvre	856 102.00 F.
Charpente - Couverture	404 673.00 F.
Doublage Isolation - Faux Plafond	179 573.00 F.
Revêtement	180 968.00 F.
Menuiseries Bois	166 178.00 F.
Serrurerie	61 849.00 F.
Electricité	122 480.00 F.
Montant de l'Opération :	1 971 823.00 F.
Plan de financement :	
Subvention sur programme	250 000.00 F.
Autres Subventions	300 000.00 F.
Emprunt Bonifié	800 000.00 F.
Autofinancement	621 823.00 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'octroi d'une subvention sur programme et d'une subvention exceptionnelle.

REFUGE ANIMALIER S.A.M. SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la lutte contre l'errance des chiens sur le territoire de la Commune relève de la compétence et de la responsabilité du Maire.
Considérant qu'il n'existe aucune structure d'accueil pouvant recueillir les animaux errants sur la Commune, il convient d'organiser par convention le recueil desdits animaux, après visite chez un vétérinaire, par le refuge du S.A.M.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

La présente annule et remplace la délibération n°31/97 en date du 30.04.1997.

CLUB DES CIGALES

N'en déplaise à ce bon Monsieur de La Fontaine, les « Cigales » ne se contentent pas de chanter tout l'été !
Tous les ans, pour la fête du pays (ce fut le 20 juillet dernier), elles se dépensent sans compter, se démènent et s'activent pour présenter « leur » exposition.
Celle-ci propose aux chalands la fine fleur de leurs travaux artistiques, vendus au profit du club, et enrichis par la présentation d'oeuvres personnelles.
M. Chambrier, par l'originalité de ses sculptures, a largement contribué au succès de cette manifestation.
Et, dès le mois de septembre, les « Cigales » se remettront à l'ouvrage pour préparer l'an prochain...

La Présidente

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le Secours Populaire Français, Comité de Ste-Anastasie, a la plaisir de vous annoncer qu'une grande Vente Braderie aura lieu à la Salle Polyvalente le :
Samedi 6 Septembre à partir de 9 heures.

Venez nombreux contribuer à aider les plus démunis d'entre nous.
Pour eux Merci d'Avance.

Le Président - Dr CASTANET

LA VIE AU VILLAGE

DECIBELS EN PERSPECTIVE

Vendredi 22 Août, place de la Gare, à partir de 20 H 30, dans le cadre du festival « Les nuits guitares attitudes » qui se produiront un peu partout en France, aura lieu un grand concert gratuit.
Ce concert initialement prévu début juillet avait dû être reporté au dernier moment pour des raisons d'intempéries et il faut espérer que ce vendredi, le ciel soit de la partie pour pouvoir apprécier en plein air des musiciens qui descendent spécialement de la capitale.
Au programme : Christophe Godin Trio pour un mélange de jazz rock et de métal Pat 0'May, Taz Mama et Tripod, le groupe marseillais de fusion ainsi que Respect, groupe de Heavy Métal bien connu dans la région.

Patrick VANDAELE

EXPOSITION DES PEINTRES AMATEURS DU VILLAGE

La deuxième exposition des peintres amateurs du village, organisée par la municipalité, aura lieu Salle Polyvalente les 27-28 et 29 Septembre 1997.
Rappelons que l'an dernier, au mois de Juin, 22 peintres ont présenté 109 tableaux.

Quelques innovations sont prévues :
a) Un invité d'honneur, Monsieur Robert MENDOZE, patronnera cette manifestation. Il nous confiera deux de ses toiles.
b) Quelques sculptures, en bois ou argile, figureront dans l'exposition, ainsi que des pièces en bois tourné de Monsieur CHAMBRIER.
Le vernissage aura lieu le samedi 27 à 18 heures, l'exposition elle-même toute la journée du dimanche 29, de 9 heures à 11 heures 30.
Le lundi 29 (de 9H à 11H30) sera réservé aux enfants des écoles, accompagnés de leurs professeurs.
Il est demandé à toutes les personnes désirant exposer de se faire inscrire en mairie avant le 12 Septembre (Tél : 04.94.69.64.40 de 9 H à 12 H).
Les exposants se réuniront le 12 septembre également, à 18 H. salle polyvalente, afin de mettre au point les derniers détails matériels, en particulier le tirage au sort des emplacements.
Pour nous permettre d'imprimer les programmes, veuillez apporter ce jour-là les titres des oeuvres exposées (4 au maximum).

CLUB DE JUDO et D'ATEMI JIU JITSU (Self défense)

OUVERTURE dès le 16 SEPTEMBRE 1997
à la Salle Polyvalente de Ste-Anastasie de votre CLUB DE JUDO.
Enfants - Adolescents - Adultes et Baby-Judo (4ans).
Par M. FIGARI, professeur diplômé d'Etat 2ème degré (F.F.J.D.A.), ceinture noire 4ème Dan, Bataillon de Joinville (77-78). Champion de France individuel, par équipe et technique.

Tous les lundis, mardis et jeudis soirs*
Mercredi après-midi (Baby-judo) *

Une permanence sera assurée au Gymnase pour les inscriptions à partir du 9 Septembre à 17 H.
* Renseignements au 04.94.72.28.36 (entre 17 H 30 et 19 H 30).

LE SOUVENIR FRANCAIS

A l'occasion de l'anniversaire de la libération de la Commune par les alliés, le Comité du Souvenir Français et la Section des Combattants Volontaires de FLASSANS - BESSE - STE-ANASTASIE ont organisé le dimanche 17 Août 1997 une cérémonie du souvenir.
Une gerbe a été déposée à la stèle du Souvenir Français.
A cette occasion des décorations ont été remises :

ORDRE NATIONAL DU MERITE :
- *Monsieur Pierre LALANDEC*
-

CROIX DU COMBATTANT :
- *Monsieur Léandre BOUGAREL*
- *Monsieur Joseph BANCHET*
- *Monsieur Marcel CARRIOU*
- *Monsieur André GUIRONNET*
- *Monsieur Lucien BONNET*
- *Monsieur Michel LONGAMP*
- *Monsieur André DURAND*
- *Monsieur André MURRAIRE*
- *Monsieur Robert RIMBAUD*

CROIX DU COMBATTANT A.F.N. :
- *Monsieur Jean MONNET*
- *Monsieur Serge AILLAUD*
- *Monsieur Joseph BANCHET*
- *Monsieur Marcel CARRIOU*
- *Monsieur André GUIRONNET*
- *Monsieur André BECHIEAU*
- *Monsieur Lucien BONNET*
- *Monsieur Michel LONGAMP*
- *Monsieur André MURRAIRE*
- *Monsieur André DURAND*
- *Monsieur Fernand PRADEILLES*
- *Monsieur André GOSSIN*
- *Monsieur Robert RIMBAUD*

MEDAILLE DES ENGAGES VOLONTAIRES :
Monsieur Joël LEROUX

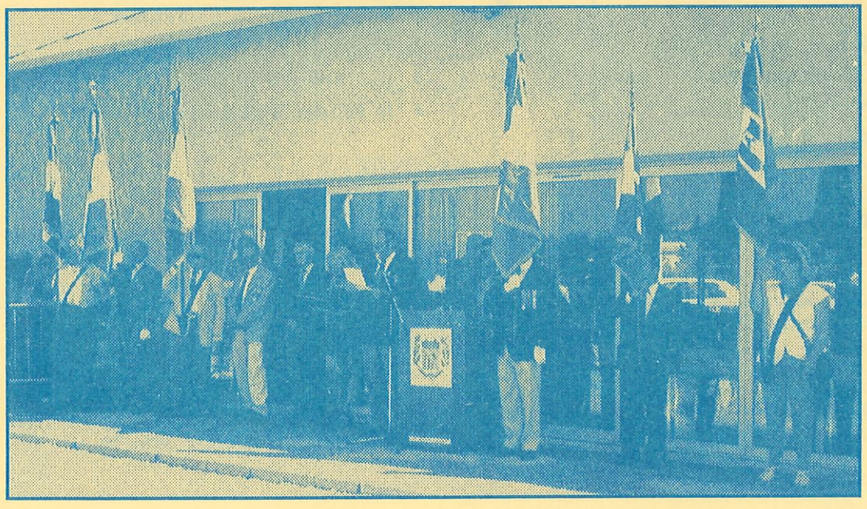

Un vin d'honneur a été offert par la municipalité.

Un repas amical a été servi pour clôturer la cérémonie.

Le Président.
G. VANINSBERGHE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION : CENTRE AERE

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui vient de lui être adressé par la Fédération des Oeuvres Laïques du Var (FOL).
Il précise au Conseil Municipal que la mairie de Ste-Anastasie s'engage :
1°) à verser à la Fédération Varoise des Oeuvres Laïques, la somme de 66 Frs par jour et par enfant soit 37 000 F au maximum.
2°) à verser à la F.O.L, une avance de 15 000 F avant l'ouverture du centre.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir la somme de 37 000 F au compte 65748 « subvention autres organismes » et autorise le Maire à signer cette convention. Cette délibération annule et remplace celle en date du 30 avril 1997 n° 32/97.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE OUEST VAR.

Par arrêté de Monsieur le Préfet du Var. en date du 12 juin 1997, il a été créé le Syndicat Mixte d'Etude et de Développement du Centre Ouest Var. Le Conseil municipal de Sainte-Anastasie a, par délibération n° 57/96 du 6 décembre 1996, décidé d'adhérer à ce syndicat mixte.
Aujourd'hui, conformément aux statuts du syndicat, le Conseil Municipal doit désigner son délégué devant le représenter au sein du Conseil Syndical. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. J-P. MORIN, Maire, aux fonctions de délégué. M. M. CUENOT est élu délégué suppléant, appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. BOCQUILLON ANNEE 1996

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1996 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1996 ;
1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1996, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1996 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1996, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

INSTITUTION D'UN REGIME INDEMNITAIRE

Le Maire, Vu la loi n° 84-53 du 26.01.84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; le décret n° 91-875 du 6.09.91 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ; l'arrêté du 6.09.91 relatif à l'application des articles 4 et 6 du décret n° 91-875 du 6.09.91 ; ont fixé les butoirs applicables en matière indemnitaire pour les filières administratives et techniques. Il propose d'instituer un régime indemnitaire au profit des agents stagiaires et titulaires dans la limite des taux annuels moyens suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité référence au décret n° 50-1248 du 8.10.1950. Il est institué pour les 3 Agents d'Entretien à temps complet, soit : Michel SAUZEDE - Frédéric COLL, et Nicole VENTRE ; l'Agent de Salubrité Jacques GRISOLLE ; le Gardien Principal de Police Jean-Claude PIETROSEMOLI ; l'Agent Administratif Pascale PENSIER et l'Adjoint Administratif Michelle MERLE un forfait d'heures supplémentaires à raison d'une heure par jour ouvrable et par agent d'un crédit horaire maximum par an de 240 heures, et une enveloppe complémentaire de crédit destinés aux bénéficiaires d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires et librement attribuable dans la limite d'une heure supplémentaire par jour ouvrable et par agent. Cette enveloppe est calculée dans les limites suivantes :120/2 Heures = 60 heures par an et par même agent. L'assemblée est invitée à examiner les propositions qui viennent d'être formulées. Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer le régime, tel que proposé ci-dessus. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours, chapitre 012, compte 6411. Cette délibération annule et remplace celle en date du 14.02.92.

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN DATE DU 30 JUIN 1997

PRÉSENTS : MMES LAURENT, BOCQUET, GROSJEAN, MM. MORIN, ABELLO.
ABSENTS EXCUSES : MME VERNAY, MM JEANNIN, BOTTEY.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. BOCQUILLON ANNEE 1996

Les membres de la Commission, réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Président, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1996 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1996 ;
1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1996, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1996 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1996, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Président expose aux membres de la Commission que l'excédent réalisé en 1996 au Budget du C.C.A.S. est de 22 560.56 F.

Il convient d'affecter une partie de cet excédent 96, soit 22 548.70 F. en finançant les dépenses de fonctionnement au compte 002 excédent antérieur reporté, et le reste soit 11.86 F. en investissement au compte 001, excédent antérieur reporté du budget du C.C.A.S.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré les membres du bureau adoptent à l'unanimité cette proposition.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

Monsieur le Président donne lecture aux membres de la Commission du C.C.A.S. du projet de budget supplémentaire 1997 :
Dépenses de Fonctionnement : 22 548 F.
Recettes de Fonctionnement : 22 548 F.
Les membres de la Commission après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité le Budget Supplémentaire 1997.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 JUIN AU 15 AOUT 1997

♦ *FESTIVITES ANNUELLES*
- Installation, rangement, transport du matériel ;
- Entretien des lieux ;
- Réparations diverses.

♦ *NOUVELLE ECOLE*
- Coulage du plancher.

Opération exécutée dans les délais prévus par le planning de l'architecte.Le travail reprendra, après les congés annuels, au début septembre pour l'élévation des murs.

♦ *AIRE DE JEUX*

♦ *TENNIS*
- Achèvement de la surface de jeu ;
- Pose d'un grillage sur le mur d'entraînement.

♦ *DIVERS*
- Ancienne Mairie : Travaux salle de musique ;
- Nids de poules (Suite) ;
- Tailles et désherbages.

FOOT-BALL CLUB DE STE-ANASTASIE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La saison qui vient de s'écouler a été plus que positive, même remarquable.
Nos enfants ont porté très haut les couleurs de notre village avec honneur et efficacité, respectés et applaudis dans toutes leurs sorties aussi bien en championnat qu'en tournois.
Rencontrer des équipes plus huppées leur a été bénéfique et de gros progrès ont été accomplis, Bravo les petits.
Le Président a tenu à remercier tout particulièrement leurs entraîneurs Yvon et Jérôme qui avec dévouement tout au long de l'année, sans relâche ont encadré nos enfants à l'entraînement et lors des plateaux ; merci à tous les deux.
Il remercia aussi l'ensemble du bureau pour leur dévouement et leur compétence, ainsi que tous les accompagnateurs et parents, sans oublier Monsieur le Maire et le Conseil municipal, du soutien qu'ils leur ont apporté tout au long de l'année, tant au niveau financier que technique, pour les installations
En ce qui concerne l'avenir du club, de nombreux jeunes villageois avaient souhaité la création d'une équipe Senior. Le Président a tenu à leur apporter son soutien, mais pour ce faire, deux conditions étaient fixées : la première un effectif de 18 garçons et la seconde un éclairage.
Monsieur Debono était prêt à prendre en main cette équipe si ces deux conditions étaient réunies.
La question de l'éclairage étant posée au Maire, présent à la réunion, celui-ci indiquait sur le champs qu'il ne lui semblait pas envisageable d'installer dans l'immédiat un éclairage au stade de football (d'autres priorités financières s'imposant en effet à la Commune).

Dernier point et non des moindres : le club a besoin d'encadrement, il lance un appel aux parents et amis pour nous rejoindre afin de créer une plus grande activité.
Enfin le club recherche toujours un, voire deux sponsors.

Composition du bureau :
- Président : Bernard SCLAFANI
- Vice-Président : Michel TORRENTE
- Secrétaire : Noëlle POINTET
- Secrétaire Adjointe : Céline SCLAFANI
- Trésorier : Michel BOUILLON
- Entraîneurs : Yvon IVARS et Jérôme SCLAFANI

Reprise des entraînements : Mercredi 20 AOUT 1997 au Stade des Négadisses.
Pour les inscriptions s'adresser à M. Y. IVARS ou M. B. SCLAFANI sur place.

Le Président - B. SCLAFANI

LES RANDONNEURS DE STE-ANASTASIE

La réunion, prévue le 3 septembre prochain, pour la préparation du 1er trimestre de l'année sportive, est remise au :
Jeudi 11 Septembre à 18 H.
(17 H 30 pour les membres du C.A.).

La Présidente - Marie LAURENT

BASKET BALL

EQUIPE SENIOR :
Reprise des entraînements à compter du 26 Août 1997
- le mardi de 19 H à 21 H 15
- le vendredi de 19 H à 20 H 45

BASKET LOISIR :
- le mardi de 20 H 15 à 21 H 15

Pour Adultes Hommes et Femmes ; sans esprit de compétition.

INITIATION MUSICALE

Les inscriptions à l'initiation musicale, aux cours de trompette, flûte à bec et piano se feront les 22 et 23 Septembre de 17 H. à 18 H à l'ancienne Mairie.

ECOLE DE TENNIS

PREMIERE BALLE ET RAQUETTE D'OR

Samedi 28 Juin, près d'une quarantaine de jeunes de l'école de tennis sont passés devant le jury pour décrocher le trophée correspondant à leur niveau. Les épreuves ont commencé à dix-huit heures précises. A tour de rôle, les jeunes tennismen ont suivi les directives de leur professeur, Jean-Patrick VEZIANO, et ont exécuté les mouvements demandés : coup droit, revers, jeu au filet, smashes et services. Le jury, composé de joueurs venus des communes voisines et amies, en a même redemandé à certains, étonné devant la qualité de jeu et disposé à les faire accéder à un niveau supérieur.
Les nombreux parents, sagement assis le long du court, n'ont pas hésité à applaudir non seulement leur progéniture mais aussi l'ensemble des participants qui ont rivalisé d'adresse.
A l'issue de ces épreuves, tous les jeunes participants, ont reçu un diplôme et le trophée correspondant et une collation préparée par les mamans permit de réunir tout ce beau monde afin de finir l'année joyeusement.

LISTE DES RECUS :

- 1ère Balle : Vergnaud M., Corbier V., Revil S., Poujol J., Revil Y., Doubri J., Pollet K., Baudelet J..
- 2ème Balle : Corbier S., Duvert E., Fargues T., Gannac F., Pensier B., Pollet D..
- 3ème Balle : Bernat M., Cecini M., Delescazes S., Fargues J., Flores J., Pointet D..
- Raquette de Bronze : Bastian N., Flores V., Gaillac C., Laprée A., Pelletingeas M., Tecchi J..
- Raquette d'Argent : Barboux J., Colpin L., Digeon J., Gras L., Savoyen J..
- Raquette d'Or : Bachelard N., Dupuy C., Preziosi M., Pointet P., Veziano J..

RENTREE ECOLE DE TENNIS

- Le Samedi 6 SEPTEMBRE 1997 à 11 H. pour tous les élèves du collège et lycée. Salle Polyvalente (composition des groupes).
- Le Mercredi 10 SEPTEMBRE à 14 H. pour tous les Primaires et Maternelles. Terrain de Tennis.

Création d'un « BABY-TENNIS » : 4, 5 et 6 ans. Composition des groupes.

- ADULTES : Le Lundi 8 SEPTEMBRE 1997 de 18 H à 19 H. Salle Polyvalente.

Prix des cotisations (prix inchangés)
Jeunes : 55 F. par mois + assurance annuelle
Adultes : 75 F. par mois + assurance
Chaque élève devra être adhérent au Tennis Club de Ste-Anastasie.

Pour tous renseignements : M. Jean-Patrick VEZIANO 04.94.72.22.67

LES JEUNES EN TOURNOI Que de Victoires !!!

Quelle magnifique saison pour les jeunes tennismen de Ste-Anastasie ! Leur professeur, M. VEZIANO Jean-Patrick, peut être fier d'eux. En effet, félicitations à :

- Nicolas BACHELARD - 10 victoires dont 3 classés à 30/5.
- Daniel POINTET - 9 victoires dont 2 classés 30/5.
- Laurent GRAS - 6 victoires dont 1 classé à 30/5.

Ces trois jeunes garçons seront classés pour l'année 98.

- Bravo Julie VEZIANO !!
  11 victoires dont 3 à 30/5. Après 4 finales perdues (Le Luc, Vidauban, Le Cannet et Besse), Julie a réussi à remporter deux tournois (Pierrefeu et Lorgues), dont 2 victoires magnifiques sur la meilleure benjamine de la ligue Côte d'Azur.

Bravo à tous et il va falloir travailler cet hiver pour être fin prêt au printemps 98.

LA GYM AU VILLAGE

La reprise des cours aura lieu le LUNDI 8 SEPTEMBRE.
Les séances ont toujours lieu de 10 H. à 11 H. le lundi et le jeudi pour la Gym forme au tarif de 50 F. par mois ; et le vendredi pour la Gym douce pour 30 F. par mois.

BIBLIOTHEQUE DE PRET DU VAR

Le 3 Septembre 1997 de 14 H. à 16 H. une dernière permanence sera tenue à l'ancienne Mairie.
A cette occasion les détenteurs d'ouvrages prêtés sont invités à les restituer à la bibliothécaire.
Ultérieurement, les tournées du bibliobus reprendront selon un calendrier qui vous sera communiqué par affichage et dans le bulletin.

Merci.

CHEMINS COMMUNAUX

Habituellement, les travaux entrepris par le Syndicat Intercommunal des chemins débutent fin mai-début juin.
Cette année, par suite de dysfonctionnements de divers ordres, la date prévisible du début des travaux est fixée au 1er Septembre.
Le programme pour Ste-Anastasie prévoit le revêtement en enrobé du chemin de Bertrand Marin.
Compte-tenu du retard pris et des conditions atmosphériques, en général peu favorables à cette époque, l'opération nous concernant se déroulera certainement au début de l'hiver.

En ce qui concerne les travaux exécutés par l'équipe municipale, ils débuteront après les congés annuels du personnel, toujours sous réserve de conditions atmosphériques favorables.

QUE FAIT LE GARDE ?

Pourquoi n'intervient-il pas immédiatement de jour comme de nuit sept jours par semaine ? Alors qu'à Toulon ou à La Garde c'est le cas.

Tout d'abord, parce qu'en zone urbaine c'est la police qui assure grâce à un pool de policiers, la permanence de la sécurité publique et dispose pour ce faire de 20, 30 ou 40 policiers municipaux ou nationaux.
Alors qu'en zone rurale cette compétence appartient à la Gendarmerie Nationale qui intervient rapidement si l'on compose le 17, même à deux heures du matin.
Enfin en revenant à Ste-Anastasie, le Garde Municipal qui, comme tout employé, doit à la Commune 39 H. par semaine, en fait largement le double, et répond à tout appel urgent lorsqu'il est à son domicile. Néanmoins, si les plaintes verbales souvent anonymes affluent (bruits de voisinage sur la voie publique, rixe, barbecue du voisin, moto bruyante, ivresse...) ces appels sont, neuf fois sur dix, non suivis de plainte ni même de témoignage officiel.
C'est une peu l'OMERATA à la sauce provençale !

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes désireuses de s'inscrire dans la commune pourront procéder à cette opération à partir du 1er SEPTEMBRE 1997 (jusqu'au 31 décembre 1997).
Se présenter avec :
- une pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile ou de propriété.

PRECISION

A l'occasion de plusieurs incendies récents, les services officiels de secours ont constaté la présence sur les lieux des sinistres de personnes se prévalant, tant par leur tenue que par des badges, de fonctions communales au sein d'un Comité Feux de Forêt.

Afin d'éviter tout malentendu, il est rappelé qu'à Ste-Anastasie, il n'existe pas de « Comité Communal de Feux de Forêt » mais une « Commission Communale de Prévention Incendie » (débroussaillement en particulier) et d'assistance aux services de secours (SDIS). Personne n'est donc habilité à revêtir l'uniforme du CCFF (orange) ni à porter un quelconque badge officiel (CCFF) qui en tout état de cause n'aurait pu être obtenu qu'illégalement.
Les dernières cartes officielles de C.C.F.F. ont été délivrées par le Préfet en 1991 et sont donc périmées.

TAXI DE L'ISSOLE
M. Gilbert COLON
R.D. 15
83136 Ste-Anastasie
☎ : 04.94.72.24.11

LE CENTRE AERE

Pour la première fois, était organisé à Ste-Anastasie un centre aéré avec la collaboration de la Fédération des Oeuvres Laïques du Var.
La Mairie fournissait les locaux de l'école maternelle (la salle d'évolution et une classe), le restaurant scolaire et son équipement, le personnel d'entretien des locaux et du service des repas... et bien entendu une subvention de fonctionnement.
La F.O.L. de son côté apportait son savoir-faire depuis longtemps reconnu dans le Var, son matériel ludique, ses ordinateurs et surtout son programme d'animation et d'activités mis en oeuvre par une équipe de huit animateurs, sous la direction de M. GONNET.
Initialement prévu pour accueillir une trentaine d'enfants pendant 3 semaines, l'effectif grimpa à 52 en fin de parcours !
La qualité du programme d'animation : activités sportives, jeux de plein-air, spectacles, chansons, atelier d'informatique, équitation... sont là pour expliquer ce succès.
Et, faut-il dire que tout ce qui avait été prévu n'a pu être réalisé, faute de temps !
Bref, ce que les enfants ont fait, ils vous le raconteront et vous le traduiront mieux qu'un adulte ne pourrait le faire.
Mais il ne leur a pas été dit que tout le programme prévu revêtait un caractère pédagogique, éducatif, de créativité...
En complément de l'école, ils ont continué à apprendre... sans le savoir !

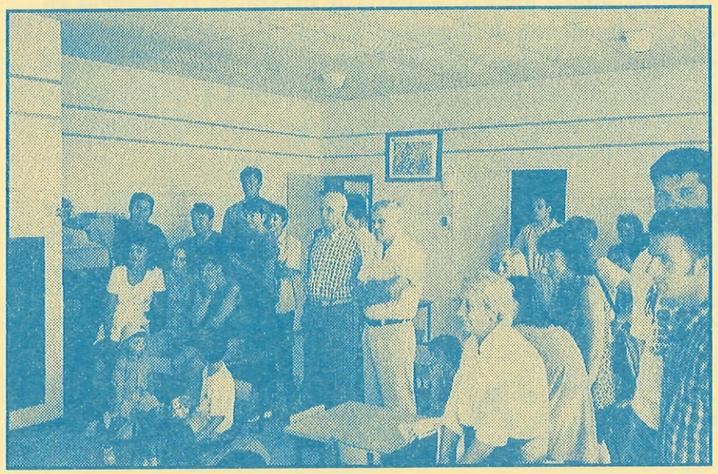

Et puis vint le 22 juillet, jour de la fermeture du centre. Après la projection d'un film réalisé pendant ces trois semaines et une courte collation offerte aux enfants, Monsieur le Maire dit toute la satisfaction de la Mairie d'avoir pu offrir aux enfants du village de saines vacances dans la joie, la bonne humeur et une ambiance d'amitié partagée. Il remercie particulièrement M. V. AGOSTINI, directeur de la F.O.L. et toute l'équipe d'animateurs pour leur compétence et leur dévouement.
A dix-huit heures encore, beaucoup d'enfants continuaient à jouer avec les animateurs toujours disponibles, d'autres profitaient une dernière fois des jeux éducatifs ou des ordinateurs.
Comme il est dur de s'arracher à un lieu chargé de si bons souvenirs accumulés en trois semaines seulement !

LE TEMPS QUI PASSE

Périodiquement, l'horloge du clocher nous rappelle par des pannes inopinées son grand âge. L'art de la réparation en horlogerie traditionnelle est devenu si peu pratiqué que généralement on nous recommande de remplacer ce mécanisme vénérable par un réveil électronique.
Fort heureusement, Monsieur Olivier GRANGER, artisan horloger résidant le hameau de Naple, s'est jusqu'à ce jour, proposé pour réparer bénévolement ce mécanisme d'un autre âge.
Nous l'en remercions et le félicitons pour cette compétence qu'il exerce dans sa profession depuis de longues années à Ste-Anastasie où il réalise et vend de véritables et magnifiques horloges comtoises à l'effigie du village.

HORLOGERIE
COMTOISE
ET PROVENCALE
Vente - Réparation
Reprise - Garantie
Mouvement à Poids
Olivier GRANGER
Hameau de Naple
Ste-Anastasie
☎ : 04.94.72.22.43

VILLAGE FLEURI

Pour sa première participation au concours départemental « villages fleuris », Sainte-Anastasie ne s'attendait certes pas à décrocher la timbale.
Et pourtant c'est un peu ce qui s'est produit avec une très honorable 4ème place dans la plus disputée des catégories (1000 à 2000 habitants) des villages du Var.
Ceci n'a été possible, rappelons-le, que grâce à l'enthousiasme et aux efforts de nombreux habitants du village.

Le 6 Août à la salle polyvalente, pour fêter ce résultat, le Conseil Municipal et la Commission Extra-Municipale avaient convié tous les participants à une amicale remise de récompenses.
Au cours de cette petite manifestation, le Maire et Madame Yvonne BOCQUET, Présidente de la Commission « Villages Fleuris », ont remis à tous les récipiendaires des diplômes d'honneur symbolisant leur participation à cette pacifique compétition.
Après avoir souligné le rôle déterminant de la Commission Extra-Municipale, le Maire proposait à chacun de poursuivre cet effort afin qu'en 1998 notre village soit plus accueillant encore...

CLASSEMENT INDIVIDUEL : (classement Départemental).

- Maison avec jardin : M. et Mme REVIL
- Décor sur voie publique : Mme Yvette MICHEL
- Balcon ou Terrasse : M. et Mme DE GENTILE
- Fenêtres : Mme DELAGE

LA VIE ASSOCIATIVE

TENNIS CLUB DE SAINTE-ANASTASIE

Une journée de rencontres amicales en double (mixte si c'est possible) est prévue le :
DIMANCHE 5 OCTOBRE
à partir de 8 H. 30

Ces rencontres se dérouleront en nombre de jeux préétablis.
Les équipes seront constituées par tirage au sort et joueront toutes le même nombre de matchs. Ce mini tournoi étant organisé sur la journée, tous les participants devront se trouver sur le terrain de Sainte-Anastasie dès 8 H. 30 et prévoir leur repas. Une buvette sera mise en place pour des boissons fraîches.
Une petite participation (30 F.) sera demandée aux joueurs non adhérant au club.
Afin d'organiser au mieux cette journée, veuillez avoir la gentillesse de vous inscrire avant le 20 septembre soit auprès de Mme Marie BACHELARD 04.94.72.20.96, soit auprès de M. Yvon VAN DER VELDEN au 04.94.72.20.67..

Le Président